

LA QUESTION DU JOUR

Faut-il donner au Tribunal fédéral le droit d'invalider une initiative avant votation?

Votez par SMS en envoyant DUO INVA OUI ou DUO INVA NON au numéro 363 (FR. 0,30/SMS) ou sur le site www.arinfo.ch

SUISSE Le conseiller national Andreas Gross propose des pistes pour assurer la survie des droits populaires. Exemple: donner au Tribunal fédéral une compétence de cour constitutionnelle.

Le train de la démocratie directe cahote sur des rails en mauvais état

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANÇOIS NUSSBAUM

Le conseiller national Andreas Gross, socialiste zurichois établi à Saint-Ursanne (JU), sillonne le monde entier pour participer à des débats sur la démocratie directe.

Ce spécialiste des droits populaires utilise à leur propos une image ferroviaire pour illustrer son constat après le scrutin du 9 février: le matériel roulant est encore bon, mais l'infrastructure est désuète. Il donne quelques pistes pour assurer la survie d'instruments jugés indispensables. Entretien entre aiguillons intellectuels et aiguillages politiques.

Le scrutin du 9 février montre que l'on a voté sur l'immigration en sous-estimant l'impact - voulu par l'UDC, mais passé sous silence - sur nos relations avec l'Europe. Après le succès des initiatives inapplicables sur les minarets ou sur l'expulsion automatique des délinquants étrangers, les droits populaires sont-ils aujourd'hui inadaptes?

Je dirais que les droits populaires eux-mêmes (initiative et référendum) sont des acquis excellents, même s'ils peuvent être améliorés.

Mais ce sont comme des wagons qui rouleraient sur une infrastructure usée parce qu'elle a été trop fortement, voire violemment, sollicitée. Résultat: les trains déraillent et ces instruments ne servent plus les intérêts du peuple.

Les urnes deviennent des poubelles dans lesquelles on balance toutes sortes de grognons.

D'abord des droits eux-mêmes: en quoi sont-ils encore bons, en quoi peuvent-ils être améliorés?

Ce sont d'excellents instruments démocratiques, que beaucoup de citoyens d'autres pays nous envient, même s'ils n'en ont souvent qu'une vue partielle. Mais il ne faudrait surtout pas, par exemple, augmenter le nombre de signatures, comme l'envisage l'élite libérale chez les entrepreneurs.

Avec 200 000 signatures, les initiatives ne seraient ni plus intelligentes, ni plus pertinentes. Et on en exclurait davantage encore ceux ont déjà peu de pouvoir, ce qui serait contraire à la vocation même de ces instruments, en faveur des minorités.

En revanche, on peut les enrichir, notamment avec l'initiative législative - pas seulement constitutionnelle - et le référendum constructif, qui s'attaquerait à une partie seulement d'une loi.

Ceux qui pensent qu'on vote trop sont souvent des gens qui doutent de la nécessité de la démocratie directe et qui préféreraient décider en excluant les gens concernés ou ceux qui ont un autre avis.



«Les urnes deviennent des poubelles dans lesquelles on balance toutes sortes de grognons.» KEYSTONE



ANDREAS GROSS CONSEILLER NATIONAL SOCIALISTE ZURICHOIS

« On peut s'attaquer aux droits fondamentaux, mais alors frontalement, pas sournoisement par le biais des étrangers ou des requérants. »

Vous dites qu'il faut «revoir l'infrastructure». Qu'est-ce que cela recouvre?

D'abord, l'intensité et la profondeur du débat, ce sont des éléments décisifs pour la mobilisation des citoyens et pour la qualité du résultat.

Si le débat s'est appauvri, c'est notamment parce que les médias n'y mettent plus les moyens nécessaires, surtout en Suisse alémanique. La télé se contente d'un «Arena+» par sujet, avec une confrontation-spectacle qui n'explique rien. La radio romande, elle, fait beaucoup mieux son travail au quotidien, avec des dizaines d'invités extérieurs, pas seulement des journalistes. La plupart des journaux, réunis en monopoles, ne se donnent pas non plus les moyens d'approfondir les sujets, indépendamment des groupes de pression.

On pourrait peut-être réfléchir à une forme de redevance, comme pour la radio-TV, une redevance qui serait affectée à cet objectif: ce serait un soutien à la presse de qualité, mesuré au sérieux du travail rédactionnel fourni.

Quelle est la responsabilité du Parlement?

Elle est centrale. Là également, on n'investit pas assez, avec comme résultat que l'intérêt gé-

néral est relégué derrière les intérêts particuliers. A Berne, les parlementaires sont de plus en plus liés à des lobbies, voire engagés par eux. Beaucoup n'ont plus ni le temps, ni la compétence, de se forger un avis indépendant.

Tout cela pèse, directement ou indirectement sur les votes du Parlement. C'est pourtant bien lui qui devait engager les réformes fondamentales en matière d'infrastructure des droits populaires. Avec, au départ, une réflexion sur les liens entre droits fondamentaux et démocratie directe.

C'est-à-dire?

Par exemple le respect de principes aussi fondamentaux que la protection contre l'arbitraire ou la proportionnalité dans la fixation des peines pénales, donc après examen individuel des cas.

Quand une initiative exige l'expulsion automatique d'un étranger délinquant et que, face aux difficultés insurmontables que cela entraîne, on lance une seconde initiative pour garantir l'application stricte de la première, on bafoue clairement ces grands principes, ce qui n'est pas acceptable.

Vous remettez en question certaines initiatives?

Il faut pouvoir invalider de telles initiatives, parce qu'elles ne sont pas applicables, plutôt que les laisser-aller et de s'entendre dire, ensuite, qu'on ne respecte pas la volonté populaire.

Mais on laisse aussi faire en sachant que la Cour européenne des droits de l'homme condamnera la Suisse si un cas d'application remonte jusqu'à elle. C'est hypocrite: les notions

de proportionnalité et d'arbitraire sont aussi inscrites au chapitre des droits fondamentaux de la Constitution suisse.

Si un parti veut s'attaquer à ces droits, il peut le faire, mais alors qu'il le fasse frontalement, pas sournoisement en se prenant aux musulmans, aux étrangers, aux requérants d'asile, ou même aux pédophiles!

Quelle instance serait alors apte à prendre de telles décisions?

C'est bien le problème. La réponse est pourtant là: si l'on admet que le Parlement, instance politique, ne peut pas remplir un tel mandat, il faut élargir les attributions du Tribunal fédéral avec une compétence de cour constitutionnelle. Autrement dit, celle d'invalider, avant le vote du peuple bien sûr, ce qui, en matière d'initiatives, est contraire aux droits fondamentaux que la Constitution est censée garantir.

Aujourd'hui encore, nous avons une «charte fondamentale» qui n'est pas protégée! ○

«Les partis n'assument pas»

Si les médias n'en font pas assez, si le Parlement fuit les décisions indispensables (lire ci-dessus), Andreas Gross ne ménage pas non plus les partis. Le peuple, quant à lui, a besoin de coups de pouce.

Les partis politiques font-ils leur part?

Le constat à propos des médias vaut aussi pour eux. Le vote du 9 février est exemplaire à cet égard: peu d'argent pour des affiches, surtout côté alémanique, pas de répartition thématique pour une campagne pluraliste où l'un aurait parlé d'économie, un autre des travailleurs étrangers, un troisième d'Europe, etc.

Tout l'argent est allé à Economistesuisse qui, n'a parlé que de croissance et de richesse. Du coup, les gens n'ont pas vu, ou ont sous-estimé, toutes les conséquences de l'initiative UDC.

Cela soulève la question de la manière dont le peuple suisse se prépare lui-même au débat...

La formation civique des citoyens est évidemment importante, surtout quelle connaît un déficit éclatant en Suisse. Mais quand elle s'organise et que l'information circule, les gens viennent. Comme aux rencontres de Saingnégier (JU) ou du Pâquier (NE).

Il est intéressant de voir que les Allemands sont mieux préparés que les Suisses aux sujets politiques, même s'ils ont moins de pouvoir. Cela date des moyens mis après la guerre, avec l'aide et l'intransigeance des Anglais et des Américains, qui voulaient développer l'éducation des démocrates. Ce soutien atteint aujourd'hui un demi-milliard d'euros! ○

NEUCHÂTEL

La plainte de la Providence devra attendre

Le syndicat des services publics (SSP) n'a pas apprécié le fait que le Conseil fédéral refuse de se prononcer sur la plainte contre la Suisse qu'il a déposée auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant les licenciements survenus à l'hôpital de la Providence, à Neuchâtel. Selon lui, le gouvernement avait pourtant en main toutes les informations nécessaires pour se positionner.

Le Conseil fédéral a déclaré qu'il veut attendre les différentes décisions de justice sur les procédures en cours avant de prendre position. «C'est se moquer du monde», a indiqué hier à Genève le SSP. «Attendre une année pour dire qu'il faut encore attendre, c'est faire bien peu de cas des travailleurs» qui ont été mis à la porte. Le syndicat estime que le conflit social qui a éclaté à l'hôpital de la Providence a mis en lumière l'absence, dans les lois suisses, d'une réelle protection contre le licenciement pour fait de grève. Selon le droit suisse, un gréviste licencié ne peut pas en Suisse «faire annuler son licenciement et conserver son travail».

Le SSP va demander à intervenir lors de la prochaine conférence internationale de l'OIT.

○ ATS



Il y a un peu plus d'un an, 22 employés de l'hôpital de la Providence étaient en grève. KEYSTONE

VAUD

«Sauver Lavaux III», l'initiative de trop

Les partisans du contre-projet à l'initiative «Sauver Lavaux III» ont lancé hier leur campagne pour la votation du 18 mai. Ils ont dénoncé avec virulence le texte de Franz Weber qui interdirait toute évolution d'une région et la mènerait au désastre.

ÉGLISES PROTESTANTES Instaurer un Synode national

Les Eglises protestantes de Suisse veulent instituer un Synode national afin de remplacer l'actuelle Assemblée des délégués. Le Synode accueillerait davantage de représentants et aurait un plus grand rôle stratégique, annonce hier la Fédération des Eglises protestantes de Suisse. ○ ATS

BÂLE

Excès de vitesse

Un automobiliste, qui roulait à plus de 130 km/h, a perdu le contrôle de son véhicule dans la nuit de dimanche à hier dans le tunnel du Horburg sur l'A3, près de Bâle. La voiture a percé un panneau de signalisation et une issue de secours. Le conducteur, un Français âgé de 46 ans, n'est pas blessé. ○ ATS